



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 juin 2015, à 19 h 30**

Sont présents : MM. Hans Gruenwald Jr., maire
Yannick Sauvé, conseiller
Archie Martin, conseiller
Michel Sauvé, conseiller
André Boucher, conseiller
Danny Lalonde, conseiller
Mario Gauthier, conseiller
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Hans Gruenwald Jr., maire. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

2015-06-262

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Sauvé et résolu que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Le maire, Hans Gruenwald Jr., maire, invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

2015-06-263

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015

Il est proposé par Michel Sauvé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-264

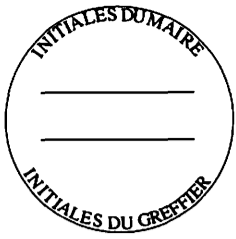
Dossier de Société en Commandite Aire de Service Québec - signature de la transaction et de la quittance - 71133-4337-48-6909 – 420, chemin de la Mairie - années 2012 et 2013

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 420 du chemin de la Mairie dans la Municipalité de Rigaud est la propriété du Gouvernement du Québec et que Société en commandite Aires de service Québec est signataire d'une entente de partenariat public privé avec le ministère des Transports du Québec pour l'aménagement et l'exploitation d'aires de service situées sur le réseau autoroutier du Québec, dont celle située à Rigaud;

ATTENDU QUE Société en commandite Aires de service Québec a déposé un avis d'intention de faire une proposition le 10 décembre 2012;

ATTENDU QUE le 23 août 2013, Ernst & Young inc. a été nommé séquestre aux biens de Société en commandite Aires de service Québec et devait continuer en tout ou en partie les opérations de ladite société;

ATTENDU QUE les taxes municipales de 2012 et du 1^{er} janvier au 22 août 2013 inclusivement n'avaient pas été acquittées pour ledit immeuble;



Procès-verbaux de la Municipalité de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 8 juin 2015, à 19 h 30

ATTENDU QUE la Municipalité de Rigaud ne peut pas procéder à une vente pour taxes de cet immeuble;

ATTENDU le recours entrepris par la Municipalité de Rigaud dans le dossier de Cour no 540-22-023072-159;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rigaud désire mettre fin à ce litige dans le meilleur intérêt des parties;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu

- QUE le conseil municipal prenne acte de la transaction et de la quittance qui lui sont présentées ce jour et autorise M. Hans Gruenwald Jr., maire, ainsi que la directrice générale, Mme Chantal Lemieux, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rigaud, lesdites transaction et quittance et ainsi mettre fin au litige identifié ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-265

Adoption du règlement numéro 272-06-2015 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 272-2010, tel qu'amendé

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 272-06-2015 et renoncent à sa lecture. Des copies du règlement sont disponibles pour consultation pour les citoyens présents.

Il est proposé par André Boucher et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 272-06-2015 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 272-2010, tel qu'amendé.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 272-06-2015 est enregistré au long au livre des règlements de la Municipalité de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-266

Adoption du règlement numéro 273-04-2015 amendant le règlement relatif au lotissement numéro 273-2010, tel qu'amendé

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 273-04-2015 et renoncent à sa lecture. Des copies du règlement sont disponibles pour consultation pour les citoyens présents.

Il est proposé par André Boucher et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 273-04-2015 amendant le règlement relatif au lotissement numéro 273-2010, tel qu'amendé.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 273-04-2015 est enregistré au long au livre des règlements de la Municipalité de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 juin 2015, à 19 h 30**

2015-06-267

Adoption du règlement numéro 274-01-2015 amendant le règlement relatif à la construction numéro 274-2010

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 274-01-2015 et renoncent à sa lecture. Des copies du règlement sont disponibles pour consultation pour les citoyens présents.

Il est proposé par André Boucher et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 274-01-2015 amendant le règlement relatif à la construction numéro 274-2010.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 274-01-2015 est enregistré au long au livre des règlements de la Municipalité de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-268

Adoption du règlement numéro 275-13-2015 amendant le règlement de zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 275-13-2015 et renoncent à sa lecture. Des copies du règlement sont disponibles pour consultation pour les citoyens présents.

Il est proposé par André Boucher et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 275-13-2015 amendant le règlement de zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 275-13-2015 est enregistré au long au livre des règlements de la Municipalité de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-269

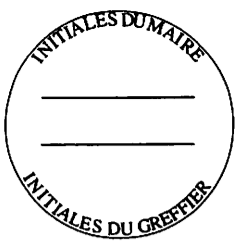
Adoption du règlement numéro 276-04-2015 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 276-2010, tel qu'amendé

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 276-04-2015 et renoncent à sa lecture. Des copies du règlement sont disponibles pour consultation pour les citoyens présents.

Il est proposé par André Boucher et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 276-04-2015 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 276-2010, tel qu'amendé.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 276-04-2015 est enregistré au long au livre des règlements de la Municipalité de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 juin 2015, à 19 h 30**

2015-06-270

Adoption du règlement numéro 277-07-2015 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 277-2010, tel qu'amendé

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 277-07-2015 et renoncent à sa lecture. Des copies du règlement sont disponibles pour consultation pour les citoyens présents.

Il est proposé par André Boucher et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 277-07-2015 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 277-2010, tel qu'amendé.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 277-07-2015 est enregistré au long au livre des règlements de la Municipalité de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-271

Adoption du règlement numéro 333-2015 règlement décrétant une dépense de 696 913,25 \$ et un emprunt de 696 913,25 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 333-2015 et renoncent à sa lecture. Des copies du règlement sont disponibles pour consultation pour les citoyens présents.

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 333-2015 règlement décrétant une dépense de 696 913,25 \$ et un emprunt de 696 913,25 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 333-2015 est enregistré au long au livre des règlements de la Municipalité de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

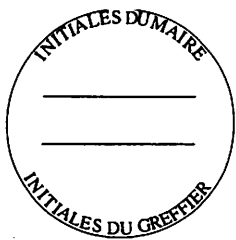
Adoptée à l'unanimité

2015-06-272

Motion de félicitations au Cercle de fermières de Rigaud pour l'activité de tricots-graffitis soulignant les 100 ans de la Fédération des Cercles de fermières du Québec

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu de féliciter et de remercier le Cercle de fermières de Rigaud pour les tricots-graffitis qui ont été réalisés et installés sur les arbres devant l'édifice Robert-Lionel-Séguin et sur le cheval et la cavalière situés au coin de la rue Jacqueline et de la rue Saint-Jean-Baptiste E. Cette exposition s'est déroulée tout le mois d'avril afin de souligner les 100 ans d'existence de la Fédération des Cercles de fermières du Québec.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 juin 2015, à 19 h 30**

2015-06-273

CIT La Presqu'île - acceptation du nouveau trajet proposé et de l'horaire prolongé des services - autorisation de signature de la nouvelle entente de service

ATTENDU QUE la Municipalité de Rigaud désire améliorer l'accessibilité au transport en commun à ses citoyens;

ATTENDU la présentation de trois (3) différents scénarios (trajets et horaires) par le CIT La Presqu'île le 22 mai 2015;

ATTENDU QUE la contribution locale est estimée à 108 318 \$, plus taxes applicables;

ATTENDU QU'en 2014, la portion de la contribution provenant des usagers s'élevait à une somme estimée à 20 060 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rigaud bénéficiera d'un programme d'aide financière provenant du MTQ pour la bonification de son service de transport en commun et que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est le maître d'œuvre dans ce dossier;

Par conséquent,

Il est proposé par André Boucher et résolu que le conseil municipal

1. approuve le nouveau trajet proposé ainsi que la bonification des heures de services en prolongeant ces dernières jusqu'à 11 h 30 pour les départs les avant-midi et, en après-midi, de 15 h 06 jusqu'à 20 h 15 les jours de semaine;
2. appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans la démarche d'obtention du programme d'aide financière provenant du MTQ d'une somme de 79 550 \$;
3. autorise le maire Hans Gruenwald Jr. ou, en son absence, Michel Sauvé, conseiller, et la greffière Hélène Therrien ou, en son absence, Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rigaud, la nouvelle entente de service à intervenir entre la Municipalité et le CIT La Presqu'île.

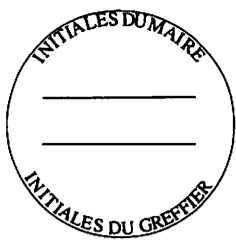
Adoptée à l'unanimité

2015-06-274

Autorisation de signature du renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation 2015-2016 avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ)

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu d'autoriser le maire Hans Gruenwald Jr. ou, en son absence, Michel Sauvé, conseiller, et la greffière Hélène Therrien ou, en son absence, Chantal Lemieux, directrice générale et greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rigaud, le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation 2015-2016 avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ).

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 juin 2015, à 19 h 30**

2015-06-275

Comptes à payer

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 8 juin 2015, totalisant 358 736,62 \$ pour le fonds d'administration, 17 476,20 \$ pour le fonds pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, et 10 550,72 \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-276

**Programme « Taxe d'accise et contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 » -
engagements de la Municipalité de Rigaud**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

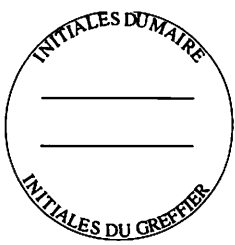
ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014;

Par conséquent,

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu que la Municipalité de Rigaud

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 24 août 2014;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 juin 2015, à 19 h 30

2015-06-277

Politique d'attribution des subventions en loisir – Catherine Séguin

Il est proposé par Yannick Sauvé et unanimement résolu d'autoriser l'octroi et le paiement de la somme indiquée au tableau ci-joint, et ce, conformément à la politique d'attribution des subventions en loisir.

Nom	Volet	Activité / événement	Montant accordé
Catherine Séguin	Soutien à l'élite sportive et culturelle	Festival des Harmonies et Orchestres symphoniques du Québec à Sherbrooke avec le Collège Bourget, du 14 au 17 mai 2015	250 \$ (maximum de 250 \$ annuel atteint)

Adoptée à l'unanimité

2015-06-278

Achat d'une publicité dans le dépliant de la programmation du Festival de la tomate de Sainte-Marthe - septembre 2015

Il est proposé par Yannick Sauvé et résolu d'autoriser, suite à la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires, l'achat d'une publicité de format carte d'affaires, au montant de 125 \$, dans le dépliant du Festival de la tomate de Sainte-Marthe, qui se tiendra le 13 septembre 2015. Nous leur souhaitons bon succès dans la réalisation de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-279

Demande de commandite - fêtes du 50^e anniversaire de l'école de la Cité-des-Jeunes

Il est proposé par Yannick Sauvé et résolu de verser une somme de 5 000 \$ à titre de ville commanditaire pour les fêtes entourant le 50^e anniversaire de l'école de la Cité-des-Jeunes qui se tiendront tout au long de l'année scolaire 2015-2016.

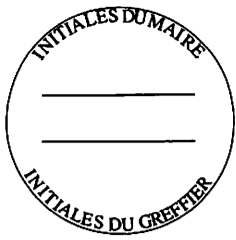
Adoptée à l'unanimité

2015-06-280

Gestion du personnel temporaire à temps partiel aux Services récréatifs et communautaires – mouvements de personnel – juin 2015

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu, suite à la recommandation de la direction générale, d'entériner les embauches et les fins d'emplois, aux Services récréatifs et communautaires, du personnel temporaire à temps partiel suivant :

Embauches		
Nom, prénom	Poste	A compter du
Lauzon, Isabelle	Aide à la bibliothèque sur appel	16 mai 2015
L'Écuyer, Marie-Pier	Guide-patrouilleur interprète	30 mai 2015
Ranger, Mélanie	Guide-patrouilleur interprète	31 mai 2015
Beaulieu, Guillaume	Animateur en gymnase	29 mai 2015



Procès-verbaux de la Municipalité de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 8 juin 2015, à 19 h 30

Fins d'emplois		
Nom, prénom	Poste	A compter du
Lapalme, Gisèle	Préposée aux locaux	17 mai 2015
Dickins, Sophie	Guide-patrouilleur interprète	24 mai 2015 (au lieu du 16 mai)

Le tout, selon les conditions de l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-281

Gestion du personnel pour le camp de jour Folies d'été 2015 aux Services récréatifs et communautaires – mouvements de personnel – juin 2015

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu, suite à la recommandation de la direction générale, d'entériner l'embauche, aux Services récréatifs et communautaires, du personnel temporaire à temps plein suivant, pour le camp de jour Folies d'été 2015 :

Embauches		
Nom, prénom	Poste	A compter du
Henrie-Gagnon, Arielle	Animatrice	31 mai 2015

Le tout, selon la politique salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-282

Contrat de services pour la fourniture et le transport de gaz naturel et de gaz de compression avec Gaz Métro pour le bâtiment sis au 100 de la rue Saint-Jean-Baptiste O. - autorisation de signature

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu que le conseil autorise le maire, Hans Gruenwald Jr. ou, en son absence, le conseiller Michel Sauvé, et la greffière Hélène Therrien ou, en son absence la directrice générale et trésorière, Chantal Lemieux, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rigaud, le contrat de services pour la fourniture et le transport de gaz naturel et de gaz de compression pour le bâtiment sis au 100 de la rue Saint-Jean-Baptiste O., daté du 17 avril 2015 et préparé par M. Éric Bernier, représentant aux comptes majeurs de Gaz Métro.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-283

Octroi d'un contrat à la compagnie Services Techniques Incendies Provincial inc. pour l'acquisition de quatre (4) détecteurs de gaz pour le Service de sécurité incendie et pour le Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu d'autoriser, suite à la recommandation de la direction du Service de sécurité incendie, l'octroi d'un contrat à la compagnie Services Techniques Incendies Provincial inc. pour l'acquisition de quatre (4) détecteurs de gaz pour le Service de sécurité incendie et pour le Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, d'une somme de 8 266,70 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la soumission numéro 12485, datée du 27-05-2015. Le tout payable par un emprunt au fonds de roulement pour une période de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 juin 2015, à 19 h 30**

2015-06-284

Autorisation d'appels d'offres 1) pour la fourniture et l'installation de caissons de béton sur le site du dépôt satellite (écocentre) - 2) fabrication d'une plaque (base) de béton pour le site du dépôt satellite (écocentre) - 3) dossier de la caserne - bâtiment - 4) acquisition d'un camion neuf d'une demi-tonne - année 2015

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu, conformément aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes*, d'autoriser la préparation et le lancement des appels d'offres suivants :

1. pour la fourniture et l'installation de caissons de béton sur le site du dépôt satellite (écocentre);
2. fabrication d'une plaque (base) de béton pour le site du dépôt satellite (écocentre);
3. dossier de la caserne - bâtiment;
4. acquisition d'un camion neuf d'une demi-tonne - année 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-285

Abrogation de la résolution numéro 2015-01-032 - dossier de construction de l'hôtel de ville - autorisation de signature de l'acte d'achat du lot 3 608 324

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu d'abroger la résolution numéro 2015-01-032 - dossier de construction de l'hôtel de ville - autorisation de signature de l'acte d'achat du lot 3 608 324.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-286

Dossier de construction de l'hôtel de ville - autorisation de signature de l'acte d'achat du lot 3 608 324

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu

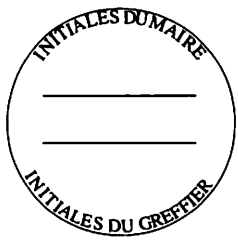
1. d'autoriser le maire Hans Gruenwald Jr. ou, en son absence, Michel Sauvé, conseiller, et la greffière Hélène Therrien ou, en son absence, Chantal Lemieux, directrice générale et greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rigaud, l'acte d'achat du lot 3 608 324, et
2. de mandater Me Diane Pharand, notaire, pour la préparation, la signature et l'enregistrement de tous les documents et actes, et ce, aux frais de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-287

Autorisation de signature d'un contrat d'engagement avec « Un Vélo une ville » pour le service de transport en triporteur pour les aînés

Il est proposé par Yannick Sauvé et résolu d'autoriser le maire Hans Gruenwald Jr. ou, en son absence, le conseiller Michel Sauvé, ainsi que la greffière Hélène Therrien ou, en son absence, la greffière adjointe Chantal Lemieux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Rigaud, le contrat d'engagement pour le service « Un vélo une ville », pour une somme de 4 000 \$, plus toutes les taxes applicables.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 juin 2015, à 19 h 30**

Le service « *Un vélo, une ville* » est une initiative citoyenne d'économie sociale menée par l'OSBL Un vélo une ville ayant pour fins charitables d'améliorer les conditions de vie des aînés en brisant leur isolement et favorisant leur participation active dans le développement social et économique de leur communauté, tout en encourageant de jeunes raccrocheurs dans leur volonté de retour aux études en leur offrant un emploi structuré adapté à leur situation, de même que la bourse d'études octroyée sur complétion d'au moins quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de sa période de travail.

Il sera offert sur une durée de 20 semaines, débutant en juin 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-288

PIIA – 19, rue Saint-Jean-Baptiste Est (Le Botryche) – remplacement de l'enseigne sur poteau en façade – lot 4 223 795 – zone C-136

Considérant le plan et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone C-136;

Par conséquent, il est proposé par Yannick Sauvé et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative au remplacement de l'enseigne sur poteau en façade au 19, rue Saint-Jean-Baptiste Est (Le Botryche) – lot 4 223 795 – zone C-136, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-289

PIIA – 87, chemin des Renards (projetée) – construction d'une habitation unifamiliale isolée – lot 3 609 089 – zone H-38

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone H-38;

Par conséquent, il est proposé par Yannick Sauvé et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 87, chemin des Renards (projetée) – lot 3 609 089 – zone H-38, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-290

PIIA – 69, rue Saint-Jean-Baptiste Est – agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée – lot 3 608 472 – zone C-136

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone C-136;



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 juin 2015, à 19 h 30**

Par conséquent, il est proposé par Yannick Sauvé et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée au 69, rue Saint-Jean-Baptiste Est – lot 3 608 472 – zone C-136, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

Les membres du conseil municipal étant tous présent à cette séance, ils autorisent la modification de l'ordre du jour par l'ajout du point suivant:

13.1 Autorisation de signature des actes de servitude pour les lots 4 197 411 et 4 026 013 avec Gaz Métro.

2015-06-291

Autorisation de signature des actes de servitude pour les lots 4 197 411 et 4 026 013 avec Gaz Métro

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu d'autoriser le maire Hans Gruenwald Jr ou, en son absence, le conseiller Michel Sauvé, ainsi que la greffière Hélène Therrien ou, en son absence, la greffière adjointe Chantal Lemieux, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rigaud, les actes de servitudes pour les lots 4 197 411 et 4 026 013 avec Gaz Métro.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

Période de questions ou de commentaires allouée aux membres du conseil

Les membres du conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au conseil.

2015-06-292

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Danny Lalonde et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 12.

Adoptée à l'unanimité

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière